

Projet TEOR

AVENANT N°1

A la convention du 28 octobre 2005 relative aux études, travaux d'aménagement, modifications et déplacement des réseaux de chauffage urbain entre la Ville de ROUEN et la société DALKIA

Secteur des Hauts de Rouen – La Grand Mare

Entre

La Ville de ROUEN représentée par M. Pierre ALBERTINI, Maire de ladite Ville, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2006,

Ci-après dénommée "LA VILLE DE ROUEN"

Et

La SCA DALKIA – Centre de Haute-Normandie – Immeuble Le Trident – Rue Henri Rivière – BP 51026 – 76172 Rouen Cedex 1, représentée par Monsieur DUJARDIN Directeur de Centre,

Ci-après dénommée « la Société DALKIA »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Exposé :

La convention conclue entre la Ville de ROUEN et la société DALKIA le 28 octobre 2005 définit les modalités techniques et financières de participation de la Ville au dévoiement des réseaux de chauffage urbain lié aux aménagements du T.E.O.R. sur la Hauts de Rouen, dans le quartier de la Grand'Mare.

La convention prévoit, dans son article 8, que le paiement des sommes dues par la Ville de ROUEN interviendra, à l'issue des travaux, sur présentation du décompte global définitif accompagné d'un mémoire quantitatif et chiffré.

En raison de la demande de modification du calendrier des travaux formulée par la Ville de Rouen, la société DALKIA est amenée à décaler certaines prestations prévues initialement dans la convention du 28 octobre 2005.

Afin de permettre le paiement des travaux déjà réalisés, les deux parties ont décidé d'un commun accord de modifier les conditions de règlement des sommes versées par la Ville.

Article 1 – Objet de l’avenant

. L’article 8 de la convention est modifié et remplacé par la rédaction suivante :

Le montant prévisionnel des travaux visés par la présente convention est estimé à :

- 36.577,26 € pour l’intervention rue JPH. Rameau
- 80.215,44 € pour l’intervention rue F. Couperin – Service des eaux
- 41.668,95 € pour l’intervention rue F. Couperin
- 31.440,30 € pour l’intervention rue C. Franck– Eglise
- 21.612,57 € pour l’intervention rue C. Franck –Sous station 06
- 20.690,64 € pour l’intervention rue C. Franck –Sous station 09

Soit au total 232.205,36 € HT, soit 277.717,61 € TTC

Le coût supporté par la Ville de Rouen sera égal à 50% du montant total des travaux figurant au décompte général et définitif.

Le paiement des sommes dues interviendra selon les dispositions suivantes :

- un acompte d’un montant de 75.994,96 € HT soit 90.889,97 € TTC à l’issue des premiers travaux réalisés par la société DALKIA .
- le solde interviendra à l’issue de l’achèvement des travaux sur présentation du décompte général et définitif et du procès verbal de réception des travaux.

Toutefois, s’il est constaté, à réception du mémoire quantitatif et chiffré que le coût réel des travaux réalisés est inférieur aux montants prévisionnels, les sommes dues par la Ville de ROUEN seront diminuées d’un montant équivalent à 50% de l’économie réalisée.

Article 2 – Clause résolutoire

Le délai maximum de 6 mois prévu à l’article 12 de la convention du 28 octobre 2005 est remplacé par un délai maximum de 24 mois

Article 3 – Conditions de l’avenant :

Toutes les autres clauses et conditions de la convention du 28 octobre 2005 demeurent applicables en tant qu’elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

Article 4 – Date de conclusion de l’avenant :

Le présent avenant prend effet après signature par chacune des parties.

Fait à Rouen en 3 exemplaires,

Le

Pour la Ville de ROUEN

Pour DALKIA

Le Directeur Régional